

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

Communiqué No 29
le 23 juin 1967.

NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de Presse,
750 Troisième avenue,
New York 10017,
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

MOYEN-ORIENT

Texte de la déclaration faite par l'honorable Paul Martin, C.P., C.R., M.P., Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, à la cinquième session extraordinaire d'urgence des Nations Unies, le 23 juin 1967.

Pour la quatrième fois dans l'histoire des Nations Unies, une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée a été convoquée pour traiter de problèmes pressants qui découlent, au Moyen-Orient, du conflit qui oppose Israël et ses voisins arabes. Il y a vingt ans à peine, une première session extraordinaire de l'Assemblée était saisie de ce problème difficile et persistant, né d'une hostilité remontant à très loin dans le temps, et cause d'une grande anxiété au sein de la communauté internationale et en particulier chez les fidèles de trois des grandes religions du monde. C'est en outre un problème qui compromettra la réputation et affaiblira l'influence des Nations Unies, si nous ne parvenons pas à en atténuer les effets immédiats et à en supprimer les causes éloignées.

Mon pays s'est étroitement associé aux efforts de médiation des Nations Unies en Palestine. Un Canadien était membre de la Commission spéciale pour la Palestine en 1947. Le Canada a pris part aux négociations qui ont eu lieu par la suite, au cours de la troisième session de l'Assemblée, et qui ont abouti à la résolution du 29 novembre 1947 qui consacrait le partage de la Palestine en Etats arabe et juif, un statut spécial étant prévu pour la région de Jérusalem. Le Canada était membre du Conseil de Sécurité en 1948-1949 lorsque la question de la Palestine était parmi les plus importantes à l'ordre du jour, ainsi qu'au moment des accords d'armistice. Un Canadien a été l'un des premiers